



2024/

Publié le 19 juillet 2024

5.4.2

DSP/état civil

ARRETE N° A_2024_07-08
PORTANT DELEGATION DE FONCTION A UN ELU
pour le mariage de M. Soufiane KOUBAA et Mme Wafa, Nadia MARBOH
du samedi 7 septembre 2024

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L. 2122-20, mais aussi ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM_2020_29 de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020, portant élection du Maire,

Vu les arrêtés en date des 9 juin 2020, 27 mai 2021, 29 mars 2023, 05 avril 2023, 11 avril 2023, 12 janvier 2024 et 31 janvier 2024 par lesquels le Maire délègue ses pouvoirs aux Elus délégués,

Vu le procès-verbal, installant Monsieur Jaouad MARBOH, en qualité de Conseiller Municipal en date du 28 mai 2020.

Considérant, la demande présentée par Monsieur Soufiane KOUBAA et Madame Wafa, Nadia MARBOH afin que leur mariage soit célébré par Monsieur Jaouad MARBOH.

ARRETE

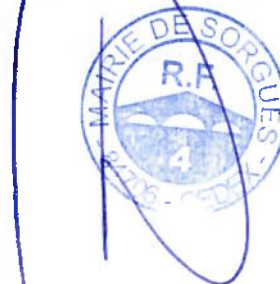
ARTICLE 1 : Monsieur Jaouad MARBOH, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir le samedi 7 septembre 2024 à 16 heures, les fonctions d'Officier d'Etat Civil, pour la célébration du mariage entre Monsieur Soufiane KOUBAA et Madame Wafa, Nadia MARBOH.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet, publié sur le site internet de la ville et notifié à l'intéressé.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sorgues, le 16.07.24
Le Maire, Thierry LAGNEAU

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication / notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Bertrand COMBES



Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sorgues,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Téléréours accessible par le site internet : www.telerecours.fr